

Original : Anglais

**RÉSOLUTIONS  
DE LA QUARANTIÈME SESSION  
DU COMCEC  
(İstanbul, Türkiye, 2-5 novembre 2024)**

La Quarantième Session Ministérielle du COMCEC (Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique) s'est tenue du 2 au 5 novembre 2024, à İstanbul ;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 15<sup>ème</sup> Session de la Conférence du Sommet Islamique, tenue à Banjul, en Gambie, les 4 et 5 Mai 2024, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Türkiye, en contribuant à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique et a hautement salué la mise en œuvre réussie du Statut révisé du COMCEC et de la Stratégie adoptée par la Quatrième Conférence du Sommet Islamique Extraordinaire ;

Rappelant également les résolutions pertinentes des Conférences du Sommet Islamique, du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) et du COMCEC, de la 4<sup>ème</sup> Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique, du Sommet Economique du COMCEC en 2009, de la 50<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 39<sup>ème</sup> Session du COMCEC ;

Réaffirmant l'engagement de tous les Pays Membres envers l'OCI-2025 : Programme d'Action adopté à la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique au Sommet tenue les 14 et 15 avril 2016 à İstanbul, Türkiye et à la Stratégie du COMCEC adoptée par la 4<sup>ème</sup> Conférence Islamique au Sommet extraordinaire tenue les 14 et 15 août 2012 à Makkah Al-Mukarramah;

Rappelant les objectifs et le mandat du COMCEC conformément aux résolutions pertinentes du Sommet Islamique et au Statut du COMCEC, y compris celui de servir de forum central permettant aux Pays Membres de débattre des questions économiques et commerciales communes.

Prenant note des rapports sur l'état d'avancement, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA), de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) et la Chambre Islamique de Commerce et de Développement (CICD).

Exprimant son appréciation aux Pays Membres pour avoir organisé des Conférences Ministérielles, des Réunions, des ateliers de travail, des foires et d'autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, notamment le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la SID, la SIFC, la SIACE, le FSID l'OISA, Centre du Travail de l'OCI, l'INMPI et la CICD.

1. **Rappelant** les résolutions pertinentes du Sommet Conjoint Extraordinaire Arabo-Islamique sur l'Aggression israélienne contre le Peuple Palestinien du 11 Novembre 2023 à Riyad et du 15<sup>e</sup> Sommet Islamique tenu à Banjul les 4 et 5 Mai 2024, **encourage** les États Membres à mettre pleinement en œuvre lesdites résolutions.
2. **Exhorte** à intensifier les efforts conjoints pour contraindre Israël à un cessez-le-feu immédiat et à mettre fin à toutes les formes d'agression et de violations barbares contre la Bande de Gaza et la Cisjordanie et à laisser l'aide humanitaire affluer dans la région.
3. **Prend note** du plan d'intervention d'urgence préparé par l'État de Palestine pour faire face aux répercussions de l'agression israélienne sur l'État de Palestine et au crime de génocide de masse qu'il perpète dans la Bande de Gaza, et **appelle** les États Membres, les agences de développement et les fonds nationaux concernés à soutenir le plan d'intervention d'urgence pour les secours et le relèvement en coordination avec le Gouvernement de l'État de Palestine.
4. **Saluant** les efforts déployés par les Pays Membres et les Institutions pertinentes de l'OCI pour la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Politiques Ministérielles, **invite** les Pays Membres à déployer tous les efforts dans la mesure du possible pour mettre en œuvre les Recommandations Politiques et tirer profit des installations et mécanismes actuels, en particulier des Groupes de Travail du COMCEC et des Programmes de Soutien aux Projets du COMCEC à savoir le Financement de Projets du COMCEC et le Programme Al Qods du COMCEC, et **demande** aux Institutions pertinentes de l'OCI de soutenir les Pays Membres à cette fin.
5. **Appelle** les Pays Membres à utiliser le Système de Suivi de la Politique du COMCEC pour soumettre les informations et données nécessaires sur la mise en œuvre des Recommandations de la Politique Ministérielle du COMCEC dans leurs pays respectifs et **demande** au BCC de faire régulièrement rapport sur le progrès de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC aux Sessions du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi et à d'autres forums pertinents de l'OCI.
6. **A exprimé son appréciation** au Secrétariat Général de l'OCI, au BCC, au SESRIC, au CIDC, au Groupe de la BID, au SIFC, au SIACE, à l'ICD, au SID, à l'OISA, à l'INMPI et à la CIDC pour leurs efforts en vue de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Politiques Ministérielles.
7. **Soulignant** l'importance de la réalisation des objectifs fixés par l'OCI 2025 : Pour assurer la mise en œuvre du Programme d'Action et le suivi actif de la section économique et commerciale du Programme par le COMCEC, **demande** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre régulièrement aux Sessions du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi des rapports d'activité complets sur la mise en œuvre du Programme.
8. **Prenant note des** difficultés rencontrées par le Secrétariat Général de l'OCI et le SESRIC pour recueillir les informations et les données nécessaires à la préparation du rapport d'étape sur le Programme d'Action de l'OCI-2025, **demande** aux États Membres de fournir au SESRIC les données les plus récentes et les informations pertinentes en temps opportun en répondant au questionnaire diffusé par le SESRIC, et **invite** les États Membres à participer activement au processus en cours pour élaborer un nouveau Programme d'Action de l'OCI pour 2026-2035 et à contribuer à cet effort en fournissant leurs contributions respectives, y compris les priorités et les objectifs stratégiques.

9. **Prenant note également** des conclusions du rapport du SESRIC intitulé "Perspectives Économiques de l'OCI 2024 : Soutenant le Développement du Secteur Privé et des PME dans les Pays de l'OCI », et **considérant** le développement du secteur privé et des PME comme un moteur essentiel de la croissance économique et du développement dans les pays de l'OCI, **encourage** les États Membres à promouvoir le développement du secteur privé et des PME à travers l'expansion des services financiers et le développement des marchés de capitaux, incluant l'exploitation de la finance Islamique, l'investissement dans l'infrastructure physique et la promotion de la transformation digitale ; réduire les barrières commerciales et soutenir la promotion des exportations ; simplifier les réglementations commerciales et renforcer les systèmes juridiques pour créer un environnement réglementaire plus propice ; et bâtir le capital humain et encourager l'esprit d'entreprise, et **charge** le SESRIC de continuer à suivre les développements économiques mondiaux et leurs implications sur les Pays Membres ainsi que de continuer à faire rapport à ce sujet aux sessions annuelles du COMCEC.
10. **Rappelant** les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, **demande** aux Pays Membres, qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour approfondir la coopération économique et commerciale parmi les Pays membres de l'OCI.
11. **Considérant** l'importance d'un système commercial multilatéral équitable et juste pour la croissance durable des pays, et **prenant note de** l'assistance technique actuelle fournie par les Pays Membres de l'OMC de l'OCI aux Pays Non-Participants pour leurs efforts d'accession à l'OMC, **appelle** la BISD et le CIDC à continuer d'étendre leur assistance technique aux Pays Membres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et à coordonner la position des Pays Membres au sein de l'OMC.
12. **Se félicite** de la convocation des Honorables Ministres et Vice-Ministres le 4 Décembre 2024 en marge de la 40<sup>ème</sup> Session du COMCEC où les Honorables Ministres et Vice-Ministres ont délibéré sur les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI.
13. **Se félicitant** que le SPC-OCI ait été mis en vigueur à partir du 1er Juillet 2022 conformément aux résolutions pertinentes des Sessions Ministérielles du COMCEC et aux décisions du Comité de Négociation Commerciale (CNC) du SPC-OCI, **demande** aux États Participants qui ne l'ont pas encore fait, de compléter leurs procédures internes, et **appelle** les Pays Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI à le faire dans les plus brefs délais et à compléter les autres procédures pour adhérer au Système.
14. **En outre saluant** les décisions de la Troisième Réunion Ministérielle du CNC SPC-OCI organisée par la République de Türkiye les 10 et 11 Juin 2024, à Istanbul, **demande** la poursuite de l'examen technique en 2025 pour élaborer sur l'expansion potentielle du SPC-OCI avec une couverture de produits accrue et de nouvelles disciplines avec la participation des pays membres de l'OCI, qui ont signé et ratifié l'Accord-cadre SPC-OCI et d'autres pays membres intéressés, qui ne sont pas des parties de l'Accord-cadre, en tant qu'observateurs, afin d'assurer une composition plus large des membres.
15. **Apprécie** l'organisation d'ateliers, de webinaires, de formations et de Forums par le CIDC et les institutions des pays partenaires dans le domaine du commerce et **demande** aux Pays Membres de continuer à fournir au CIDC des données relatives aux statistiques et réglementations du commerce et de l'investissement.

16. **Apprécie également** les activités de financement du commerce et de développement du commerce de la SIFC et la mobilisation des fonds des partenaires de développement pour le financement des opérations commerciales dans les Pays Membres, contribuant ainsi à l'accomplissement de l'objectif de 25 pour cent du commerce intra-OCI d'ici l'année 2025.
17. **Demande** à la SIACE, en collaboration avec le SESRIC, le CIDC et la CICD de poursuivre leurs efforts pour compléter les préparations techniques pour le lancement du Programme d'Intelligence Économique de l'OCI et de soumettre un Rapport d'Avancement à la 41<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi et à la 41<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC.
18. **Saluant** les efforts de l'INMPI dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation et de la métrologie et leur impact sur la facilitation des échanges et le renforcement des capacités, **invite** les Pays Membres à adopter et à utiliser les Normes de l'OCI / l'INMPI en tant que normes nationales en vue de contribuer à l'harmonisation des normes et à l'élimination des obstacles techniques au commerce parmi les Pays Membres, et **appelle** les Pays Membres qui utilisent les Normes de l'OCI / l'INMPI, à adopter officiellement les normes conformément aux directives d'adoption de l'INMPI.
19. **Appelle** les Pays Membres à prendre les mesures nécessaires pour exempter les biens et marchandises Palestiniens des droits de douane, droits et taxes d'effet similaire, sans restrictions quantitatives ou qualitatives, ce qui aurait un effet positif sur le renforcement de la résistance du peuple palestinien sur leur propre territoire et sur les efforts de l'Etat Palestinien pour mettre un terme à l'occupation Israélienne.
20. **Reconnaissant** l'initiative de la CICD sur l'Autonomisation de l'Économie Palestinienne visant à revitaliser l'économie Palestinienne, à travers l'autonomisation numérique, la mise en place d'une plateforme de freelance, le développement des systèmes d'éducation à distance, et le soutien des entreprises à travers des initiatives financières et le développement de l'infrastructure pour le télétravail, **encourage** les Pays Membres, leur secteur privé et les Institutions de l'OCI à se joindre à l'initiative pour les entreprises Palestiniennes, les start-ups, et les entrepreneurs, y compris les subventions, le soutien technique, le transfert de connaissances, le capital-risque, pour stimuler l'innovation, la création d'emplois, et la croissance économique dans les secteurs clés.
21. **Félicitant** la République de Türkiye pour avoir accueilli la Troisième Réunion du Groupe Intergouvernemental d'Experts (IGGE) organisée en coopération avec le Secrétariat général de l'OCI et le CIDC les 8 et 9 Octobre 2024 à Istanbul, **prend note** du rapport adopté à cette occasion.
22. **Reconnaissant** le rôle important du Centre d'Arbitrage de l'OCI, en tant qu'institution affiliée à la CICD pour le règlement des différends, **appelle** les Pays Membres à encourager la participation active aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI en vue d'utiliser les services fournis par le Centre à ceux qui en font la demande.
23. **Fait l'éloge de** la SID (Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé) pour ses efforts visant à promouvoir le développement du secteur privé et à aider le progrès économique des Pays Membres de l'OCI en offrant un soutien financier et des services de conseil au secteur privé.

24. **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la première réunion technique dans le cadre du Programme PME du COMCEC le 31 juillet 2024, **invite** les Pays Membres intéressés et les Institutions compétentes de l'OCI à participer activement aux activités à mener dans le cadre du Programme.
25. **Appelle** les Pays Membres à soutenir la promotion du Fonds International Shariah S&P OCI/COMCEC, qui comprend des actions de l'Indice Shariah OCI COMCEC 50, développé sous la coordination du Forum des Échanges de l'OCI auprès des investisseurs et de la communauté financière dans leurs pays respectifs.
26. **Demande** au Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI de compléter les préparations techniques sur le Projet d'Échange d'Or de l'OCI, basé sur le modèle de la chaîne de blocs, en coopération avec les Banques Centrales des Pays Membres intéressés.
27. **Salue** l'implication de 14 Pays Membres auprès de la Plateforme Electronique Immobilière du COMCEC dans le cadre du Forum de Réglementation Des Marchés De Capitaux, **demande** au Secrétariat du Forum d'accélérer les travaux juridiques, administratifs et techniques nécessaires pour disposer d'une Plateforme Electronique Immobilière à part entière, et **invite** les Pays Membres qui ne l'ont pas encore fait, à identifier leurs organismes agréés ainsi qu'à les notifier au Secrétariat du Forum.
28. **Réitérant** l'importance du projet de Chemin de Fer Dakar-Port Soudan comme l'un des projets de développement les plus significatifs visant à renforcer la circulation des personnes et des biens entre les Pays Africains Membres de l'OCI, **demande** au Secrétariat Général de l'OCI, en coopération avec le Groupe de la BID, d'accélérer leurs communications avec les États Membres désireux de tenir la 2<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle de l'OCI sur le Transport dans les meilleurs délais possibles avec un ordre du jour spécifique sur le projet susmentionné.
29. **Se félicitant** de l'organisation de la 12<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme à Khiva, République d'Ouzbékistan, du 31 Mai au 2 Juin 2024, **appelle** les Pays Membres à poursuivre leurs efforts en vue de la réalisation des résolutions adoptées par cette Conférence.
30. **Prenant note** des initiatives de l'OISA dans le domaine de l'agriculture guidée par les technologies, **demande** à l'OISA d'assurer la liaison avec les Pays Membres en vue de formuler des politiques agricoles globales guidées par les technologies afin de relever les défis régionaux et de maximiser les opportunités et d'établir des partenariats publics-privés solides pour encourager la recherche et le développement de solutions agri-technologiques durables.
31. **Prenant également note** du Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire qui sera organisé par le Ministère du Changement Climatique et de l'Environnement des Émirats Arabes Unis (MOCCA), en partenariat avec l'OISA représentant la partie de l'OCI, dans le cadre de la Semaine mondiale de l'alimentation d'Abou Dhabi les 26 et 27 Novembre 2024 à Abou Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, **invite** tous les États Membres et les Institutions compétentes de l'OCI à participer activement et à contribuer au bon déroulement des deux événements.

32. **Salue** les efforts du SESRIC dans l'exécution de la Feuille de Route Stratégique de l'OCI-EFTP 2020-2025, et **demande** au SESRIC de continuer à fournir des mises à jour régulières du progrès à la fois aux Sessions du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi et d'identifier les défis potentiels et de proposer des réponses stratégiques pour assurer la mise en œuvre continue et réussie du Programme de l'OCI-EFTP et **encourage** le SESRIC à prendre les mesures nécessaires pour préparer la Feuille de Route Stratégique de l'EFTP 2026-2030.
33. **Saluant également les efforts** du SESRIC dans la conduite des rapports annuels sur le progrès vers la réalisation des ODD dans les Pays Membres de l'OCI et la soumission aux Sessions Ministérielles du COMCEC sur une base régulière, **demande** au SESRIC de continuer à mener des activités de formation statistique avec un focus sur les ODD prioritaires au profit des Bureaux Nationaux de Statistique et les composantes pertinentes des systèmes statistiques nationaux des Pays Membres dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités Statistiques (StatCaB).
34. **Reconnait** le SESRIC pour ses efforts dans le cadre du Réseau des Institutions de Sécurité Sociale de l'OCI (OCI-SSINET), le Réseau de Sécurité et de Santé au Travail de l'OCI (OCI-OSHNET) et le Réseau des Services Publics d'Emploi de l'OCI (OCI-PESNET), et **appelle** les Pays Membres à participer activement aux activités dans le cadre de ces réseaux.
35. **Prenant note avec appréciation** des efforts déployés dans le cadre du Forum de Haut Niveau du COMCEC sur la Transformation Numérique visant un échange d'expériences entre les Pays Membres dans le domaine de la transformation numérique, **appelle** les Pays Membres intéressés et les Institutions pertinentes de l'OCI à participer activement aux activités qui seront menées dans le cadre du Forum au cours de la période à venir.
36. **Accueille** favorablement les recommandations politiques de la 22<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière, qui a servi de réunion préparatoire pour la Session Ministérielle d'Échange de Vues, sur "Transformation Numérique des Systèmes de Paiement dans les Pays Membres de l'OCI " tenue virtuellement les 16-17 Septembre 2024, et **appelle** les Pays Membres à mettre en œuvre ces recommandations et à faire rapport du progrès par le biais du Système de Suivi des Politiques du COMCEC.
37. **Décide de** « Développer/d'Améliorer les Stratégies d'Exportation dans les Pays Membres de l'OCI » comme thème pour la Session des Échanges de Vue à la 41<sup>ème</sup> Session du COMCEC et **demande** au Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC lors de sa 25<sup>ème</sup> Réunion, en coopération avec les Institutions de l'OCI concernées, de venir avec des recommandations concrètes de politique sur ce sujet et de les rapporter à la 41<sup>ème</sup> Session du COMCEC.
38. **Décide** que la 41<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi se tiendra les 13 et 14 Mai 2025 et que la 41<sup>ème</sup> Session du COMCEC se tiendra 1-4 Novembre 2025, en Türkiye.

-----

## RÉSOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA A 40<sup>ÈME</sup> SESSION MINISTÉRIELLE DU COMCEC

1. **Accueille** le Rapport sur la Mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC soumis par le BCC, soulignant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie et **félicite** les Pays Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à la mise en œuvre de la Stratégie.
2. **Se félicite** du 12<sup>ème</sup> Appel à Propositions de Projets lancé par le BCC en Octobre 2024 dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC.
3. **Prenant note avec appréciation** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'Action, **appelle** les Institutions pertinentes de l'OCI à participer à la 8<sup>ème</sup> Réunion Annuelle de Coordination des Institutions de l'OCI (ACMOI) les 4 et 5 Décembre 2024, à Djeddah, Siège Social de l'OCI.
4. **Félicitant** les Pays Membres de l'OCI qui ont déjà signé et ratifié le Statut du Centre du Travail de l'OCI, et **encourage** les autres Pays Membres de l'OCI à conclure tous les arrangements nécessaires pour adhérer au Statut en question dans les meilleurs délais.
5. **Prenant note avec appréciation** de la convocation des 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC tenues respectivement le 6 Mai 2024 et les 19-20 Septembre 2024, avec le thème de « l'Amélioration de l'Infrastructure de Qualité dans les Pays Membres de l'OCI », **se félicite** de ses recommandations politiques.  
(Référence : Document Code OIC / COMCEC/.....)
6. **Reconnaissant** les défis auxquels la Palestine est confrontée et la nécessité de mesures de soutien, **invite** les Pays Membres à soutenir les entreprises Palestiniennes, en particulier les petites et moyennes entreprises, à renforcer leur capacité d'exportation.
7. **Se félicite** des activités organisées par le BCC, le SESRIC, le CIDC, le groupe de la BID, la SIFC, la SIACE, la SID, le FSID, l'OISA, l'INMPI et la CICD dans leurs domaines de compétence, alignées sur la Stratégie du COMCEC depuis la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC.
8. **Prend note avec appréciation** que le Royaume du Maroc organisera, en coopération avec la SIFC, le 4<sup>ème</sup> Forum Arabo-africain du Commerce et de l'Investissement en 2025 à Casablanca.
9. **Félicite** le SESRIC pour son engagement continu à préparer des rapports techniques de base et des études de recherche sur diverses questions socio-économiques pertinentes pour les Conférences et Réunions de l'OCI, en particulier les Conférences Ministérielles Sectorielles et les Sessions du Comité Permanent, **et exprime son appréciation** pour les rapports spécifiques et les études de recherche menées par le SESRIC depuis la 39<sup>ème</sup> Session du COMCEC, qui portent sur des domaines pertinents tels que la coopération commerciale intra-OCI, le rôle du secteur privé dans la collaboration économique, le transport et la communication, le tourisme et la coopération financière.
10. **Félicitant** le SESRIC pour la mise en œuvre d'une gamme complète de programmes de renforcement des capacités et d'activités de formation dans divers domaines socio-économiques, cruciaux pour les besoins des Pays Membres de l'OCI, **prend note avec appréciation** de la mise en œuvre de 102 activités de renforcement des capacités depuis la 39<sup>ème</sup> Session du COMCEC sous sept domaines de coopération du COMCEC, qui ont été spécifiquement conçus pour servir la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC ainsi que de la Stratégie du COMCEC.

11. **Salue** les efforts du Bangladesh, de l'Indonésie, du Suriname, de la Türkiye et de l'Ouganda pour la mise en œuvre réussie des projets commerciaux suivants en 2024 dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :
- Le projet intitulé " Renforcement du Secteur du Commerce en Ligne Transfrontalier au Bangladesh par l'Amélioration de la Capacité des PME et des Professionnels " est mis en œuvre par le Bangladesh en partenariat avec la Malaisie,
  - Le projet intitulé " Développement de l'Information sur les Produits et Détermination des Points Critiques Halal " est mis en œuvre par l'Indonésie avec quatre pays bénéficiaires et l'INMPI,
  - Le projet intitulé "Accroître l'Internationalisation des PME au Suriname et en Guyane" est mis en œuvre par le Suriname en partenariat avec la Guyane et la Türkiye,
  - Le projet intitulé " Programme de Formation en Zone Franche pour l'Internationalisation des PME " mis en œuvre par la Türkiye avec cinq pays bénéficiaires,
  - Le projet intitulé "Renforcement de la Bonne Gouvernance et de la Capacité Technique dans les PME pour Éliminer les Absences de Formalité dans le Secteur" mis en œuvre par l'Ouganda.
12. **Apprécie** les activités suivantes du CIDC menées en 2024 et **invite** les Pays Membres à participer activement aux foires, expositions, ateliers et forums suivants qui seront organisés par le CIDC en 2024 et 2025 :
- La 18<sup>ème</sup> Foire Commerciale de l'OCI, qui devrait se tenir du 29 Novembre au 1<sup>er</sup> Décembre 2024 à Lahore, Pakistan.
  - L'Exposition Touristique Africaine Utali, qui devrait se tenir du 27 au 29 Mars 2025 à Kampala, en République d'Ouganda,
  - La 5<sup>ème</sup> Exposition de la Santé de l'OCI, qui devrait se tenir du 15 au 19 Avril 2025, à Dakar, au Sénégal.
  - Les prochaines éditions des « Journées d'Investissement du CIDC », qui devraient être organisées en 2025 au Tchad, au Bénin et aux Comores,
  - Les Expositions de l'Industrie Agroalimentaire Halal de l'OCI, qui devraient être organisées en 2025 en Arabie Saoudite,
  - La 2<sup>ème</sup> Édition du Salon du coton, du Textile et de l'Habillement des Pays Membres de l'OCI, qui devrait se tenir en 2025 au Cameroun.
  - Le 4<sup>ème</sup> Forum Consultatif des Organisations de Coopération Régionale (RCOs) opérant dans la région de l'OCI, qui se tiendra les 19 et 20 Novembre 2024, à Marrakech, au Maroc, en collaboration avec la BID.
  - La 11<sup>ème</sup> Exposition des Produits Halal des Etats Membres de l'OCI est prévue en 2025 en République Tunisienne.
13. **Apprécie également** le BCC et le CIDC en tant que Secrétariat du Comité de Négociations Commerciales (CNC) dans la supervision des Négociations des Échanges Commerciaux et le renforcement des capacités relatives à l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Pays Membres de l'OCI.
14. **Se félicite** de la disposition du CIDC et du BCC à organiser des ateliers visant à accroître la sensibilisation sur le SPC-OCI et son impact sur le secteur privé au profit des Pays Membres de l'OCI au cours de la période à venir.

15. **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC à aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC, et **appelle également** les États Membres et les institutions pertinentes de l'OCI à apporter leur soutien aux États Membres qui ont besoin d'une assistance technique sur les pratiques de facilitation du commerce en vue de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation du Commerce.
16. **Prend note avec appréciation** qu'en 2024, les approbations et les décaissements cumulés de la SIFC en matière de financement du commerce ont atteint respectivement 80,5 billions de Dollars Américains et 66,1 billions de Dollars Américains, et **note également** que les fonds cumulés de la SIFC mobilisés auprès des banques et des institutions financières partenaires ont atteint 49,6 billions de Dollars Américains.
17. **Prenant note avec satisfaction** des efforts de l'SIFC pour élargir la portée de ses produits de financement du commerce visant à faciliter les flux commerciaux entre les Pays Membres de l'OCI et au-delà, en renforçant les partenariats avec les banques et institutions financières locales et régionales pour le soutien du secteur privé et des PME, **félicite** l'SIFC pour son Programme Mondial pour les PME visant à améliorer l'accès au crédit pour les PME en partenariat avec les institutions de soutien aux PME dans les pays bénéficiaires.
18. **Salue également** les efforts de la SIFC pour le lancement du Trade Connect Central Asia+ (TCCA+), en consultation avec les pays ciblés, visant la croissance économique inclusive, la coopération économique régionale et la promotion du commerce, entre les Pays Membres de la CEI (Communauté des États Indépendants) et avec le reste du monde.
19. **Se félicite** des initiatives de promotion du commerce et de développement des capacités mises en œuvre par l'SIFC dans le cadre de ses divers programmes phares, tels que le programme de Pont Commercial Arabo-Africain et l'Aide aux Initiatives Commerciales Pour Les Etats Arabes (AFTIAS).
20. **Prend note du** Rapport d'Avancement soumis par la SIACE sur le Programme d'Intelligence Économique de l'OCI et des efforts déployés par la SIACE et ses Partenaires pour organiser deux Programmes de Renforcement des Capacités pour les Utilisateurs de l'OBIC à Jeddah, Arabie Saoudite, et à Istanbul, Türkiye, en 2023, et **prend également note** des dispositions nécessaires à l'organisation d'un troisième Programme de Renforcement des Capacités durant le 4<sup>ème</sup> Trimestre 2024.
21. **Prend note avec satisfaction** des résultats des opérations de la SIACE, qui ont permis d'assurer 13,3 billions de Dollars Américains en 2023, comparé à 11,6 billions de Dollars Américains en 2022, ce qui porte le montant cumulé des affaires assurées depuis le commencement jusqu'à la fin de 2023 à 108,3 billions de Dollars Américains.
22. **Reconnaît** le rôle de la SIACE dans le soutien de 51 billions de Dollars Américains d'affaires intra-OCI assurées depuis son commencement jusqu'à la fin du premier semestre 2023 (42,8 billions de Dollars Américains de commerce intra-OCI et 8,2 billions de Dollars Américains d'investissements intra-OCI) et impliquant 37 pays.
23. **Salue** l'adhésion de la République Togolaise à l'INMPI, qui porte à 45 le nombre de Pays Membres de l'INMPI et à 3 le nombre d'observateurs.
24. **Salue également** les efforts de l'INMPI pour mener à bien les activités suivantes dans son domaine de compétence ;
  - OCI/INMPI 1: 2019 Exigences Générales pour les Aliments Halal - Région d'Asie Centrale
  - États Membres de l'INMPI (Russe) virtuellement du 27 au 29 Mai 2024.
  - L'« Atelier sur la feuille de route des PME pour les travaux techniques de l'INMPI » le 25 septembre 2024 à Istanbul, en Türkiye.

- Séminaire sur l'Infrastructure de l'INMPI et de la Qualité Halal et la Formation des Auditeurs Halal de l'INMPI 1 de l'OCI en coopération avec l'Agence des Normes et de la Qualité du Cameroun (ANOR) du 2 au 5 Octobre 2024 à Yaoundé, Cameroun.
  - Atelier sur « Comprendre Les Principes Halal Et Mettre En Œuvre Les Normes Halal Dans L'industrie Alimentaire Halal » dans le cadre du Financement Du Projet COMCEC du 15 au 17 Octobre 2024, à Jakarta, en Indonésie.
  - Programme de Renforcement des Capacités des PMA de l'INMPI pour l'Agence Djiboutienne des Normes et de la Qualité (ADN), incluant une série de formations en ligne les 14 et 15 Octobre 2024 et en présentiel du 21 au 24 Octobre 2024 à Djibouti.
25. **Appelle** le Forum Islamique des Organismes d'Accréditation Halal (IFHAB) à développer et maintenir un Arrangement de Reconnaissance Multilatérale (ARM) entre les organismes nationaux d'accréditation halal des Pays Membres de l'OCI sur la base des normes de l'OCI/l'INMPI telles que définies dans l'Infrastructure Globale de Qualité Halal de l'OCI (OHAQ).
26. **Exprimant sa gratitude** à la République de Türkiye pour avoir accueilli l'Expo Halal 2024 et le 10<sup>e</sup> Sommet Mondial Du Halal en collaboration avec l'INMPI et le CIDC du 27 au 30 Novembre 2024, à Istanbul, avec pour thème « Une Décennie De Succès Halal : Unir La Vision, Façonner L'avenir », **appelle** les Pays Membres à participer activement à l'Expo Halal 2024 et au 10<sup>e</sup> Sommet Mondial Du Halal.
27. **Reconnait** les initiatives entreprises par le CIDC pour le renforcement des capacités du secteur privé par le biais du Programme d'Accréditation des Chambres et des formations dans les domaines de la gestion de l'agro-industrie et de la transformation numérique des Chambres de Commerce et des PME, **encourage** les Pays Membres, les organisations pertinentes et les parties prenantes à collaborer activement pour améliorer les capacités numériques du secteur privé, favoriser l'innovation et promouvoir le développement économique durable.
28. **Encourage** les Pays Membres et les institutions pertinentes à utiliser activement la plateforme Business Connect de la CIDC (Chambre Islamique de Commerce et de Développement) en tant qu'espace de collaboration pour les entreprises au sein des bureaux régionaux de la CIDC (Chambre Islamique de Commerce et de Développement) afin d'organiser des réunions B2B, de conclure des accords commerciaux et d'accéder à des consultations, et **appelle** les Pays Membres et les organisations à s'engager sur cette plateforme, en tirant parti de ses ressources pour renforcer la collaboration et les partenariats commerciaux.
29. **Prend note des** efforts et des activités suivantes de la CIDC dans l'organisation de divers forums spécifiques au secteur dans les domaines de l'agriculture durable, du tourisme durable, de l'économie Islamique, de l'investissement, de l'économie numérique et de l'esprit afin de d'entreprise pour soutenir le développement durable du secteur privé de l'OCI pour une croissance économique résiliente des Pays Membres :
- Forum Investir dans L'économie Numérique les 26 et 27 Mai 2024, à Amman, en Jordanie,
  - Best of Entrepreneurship Series Asie sur l'AgriTech : Alimenter l'Avenir le 28 Août 2024 à Karachi, Pakistan,
  - Best of Entrepreneurship Series Égypte sur l'Entrepreneuriat & la Transformation Numérique le 17 Septembre 2024 au Caire, Égypte.

30. **Invite** les Pays Membres et les entités pertinentes du secteur privé à participer activement aux forums sectoriels spécifiques suivants organisés par la CICD dans les domaines de l'Économie Numérique, de l'Agriculture Durable, du Tourisme Durable, de l'Économie Islamique, de l'Investissement et du Développement de l'Entrepreneuriat pour soutenir le développement durable du Secteur Privé de l'OCI et la croissance économique des États Membres, principalement ce qui suit :
- Forum sur le Tourisme Durable les 1<sup>er</sup> et 2 Février 2025 à Karachi, Pakistan,
  - Forum sur l'Investissement dans l'Agriculture Durable en Avril 2025 à Baku Azerbaïdjan,
  - Forum sur l'Investissement dans l'Économie Numérique en Mai 2025 à Amman, Jordanie
  - Best of Entrepreneurship Series, Asie, en Avril 2025 à Lahore au Pakistan.
31. **Prenant note des** efforts continus de la CICD pour établir des institutions de Microfinance et l'initiation de l'étude de faisabilité en collaboration avec le Groupe de la BID (Banque Islamique de Développement) dans la région du G5 Sahel en Afrique, à savoir le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger, **demande** au CICD de mobiliser les fonds disponibles des organisations internationales travaillant particulièrement pour l'allègement de la pauvreté, les petits agriculteurs et l'économie verte, pour financer la création de manuels opérationnels pour les Institutions Islamiques de Microfinance de la CICD.
32. **Prend note avec satisfaction** que les approbations cumulatives brutes de l'SID s'élèvent à 8,8 milliards USD et les décaissements cumulés à 4,9 milliards USD à la fin Septembre 2024.
33. **Salue** les efforts de coopération dévoués de l'SID pour développer plus de 7 transactions conjointes d'une valeur de plus de 200 millions USD où l'SID s'est associée à l'SIFC et à l'SIACE en 2024.
34. **Prend note avec appréciation** des efforts de la SID (Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé) pour aborder le développement du secteur privé, incluant les Lignes de Financement, le Financement Direct, et les Projets d'Equité dans les pays membres de l'OCI à travers son approbation et son allocation de déboursement de 750 millions de Dollars Américains et de 598 millions de Dollars Américains, respectivement.
35. **Prenant note avec appréciation** de la convocation des 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur la Coopération Financière du COMCEC tenues le 2 Mai 2024 et les 16-17 Septembre 2024, respectivement, avec le thème de la « Transformation Numérique des Systèmes de Paiement dans les Pays Membres de l'OCI », **se félicite** de ses recommandations politiques.
- (Référence : Document Code OIC / COMCEC/.....)
36. **Salue** les efforts de la République Fédérale du Nigéria pour la mise en œuvre réussie du projet « Formation Aux Systèmes De Financement Et De Paiement Numériques Pour Le Renforcement De La Chaîne De Valeur Des PME » en 2024 dans le cadre du Financement Du Projet COMCEC.
37. **Se félicite** de la convocation de la 18<sup>ème</sup> Réunion du Forum des Échanges de l'OCI le 1<sup>er</sup> Octobre 2024 et de l'offre de Borsa Istanbul, en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, d'accueillir la 19<sup>ème</sup> Réunion du Forum en 2025, et **invite** les Pays Membres à participer activement aux activités organisées dans le cadre de ce Forum.

38. **Félicitant** les efforts du SESRIC dans l'organisation des activités de formation et de renforcement des capacités sur divers aspects techniques et réglementaires liés au travail des bourses, **demande** au SESRIC, en collaboration avec le Secrétariat du Forum des Bourses de l'OCI, d'organiser de telles activités au profit des bourses et des autorités nationales pertinentes dans les États Membres dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités des Bourses du SESRIC (SE-CaB).
39. **Saluant également** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs du Marché des Capitaux du COMCEC, à savoir le renforcement des capacités, le développement du marché, la finance Islamique, la culture financière et la durabilité, **se félicite** de la convocation de la 13<sup>ème</sup> Réunion du Forum le 16 Octobre 2024 et de l'offre du Conseil des Marchés des Capitaux (CMB) de la République de Türkiye, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 14<sup>ème</sup> Réunion du Forum CMR du COMCEC, en 2025, et **invite** tous les Pays Membres à participer activement à cette Réunion.
40. **Se félicite** de la convocation de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC les 29-30 Septembre 2024, à Istanbul, et de l'offre de la Banque Centrale de la République de Türkiye en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir sa 7<sup>ème</sup> Réunion en 2025, et **invite** les Pays Membres à participer activement à cette Réunion.
41. **Félicitant** les programmes de formation et de renforcement des capacités, en particulier sur les banques et les finances Islamiques, la stabilité financière, la politique monétaire et la Chaîne de Valeur Halal organisés par le SESRIC au profit des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des États Membres, **demande** au SESRIC de continuer à organiser de telles activités au profit des institutions nationales pertinentes des États Membres dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités des Banques Centrales (CB-CaB).
42. **Prend note avec appréciation** de la convocation des 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications tenues respectivement le 6 Mai 2024 et les 24-25 Septembre 2024 sur le thème du « Développement des Systèmes de Transport Intelligents dans les Pays Membres de l'OCI » et **se félicite** de ses recommandations politiques.

(Référence : Document Code OIC / COMCEC/.....)

43. **Salue** les efforts de la Gambie pour la mise en œuvre réussie du projet de transport intitulé « Amélioration Des Capacités Humaines Et Institutionnelles Pour Le Développement D'un Cadre Institutionnel Pour Un Système De Transport Intelligent (STI) en Gambie » mis en œuvre par la Gambie avec le Qatar, en tant que pays bénéficiaire » en 2024, dans le cadre du Financement Du Projet COMCEC.
44. **Exprime son appréciation** pour les efforts de l'Algérie pour la réalisation de 2,548 kilomètres linéaires de fibre optique sur sa propre partie du projet Hub Transsaharien, reliant l'Algérie, le Niger, le Nigéria, le Tchad, le Mali et la Mauritanie, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en vue de contribuer à l'émergence et au développement de l'économie numérique au niveau des pays concernés.
45. **Félicite** le SESRIC pour mettre à jour le rapport intitulé "Transport pour le Développement dans les Pays Membres de l'OCI" : Implications pour le Commerce et le Tourisme & Défis pour les Pays Sans Littoral », en tant que document technique de base pour la prochaine Conférence des Ministres du Transport de l'OCI, et pour le SESRIC et la SIFC pour la préparation d'une étude conjointe sur les "Implications de La ZLECAF (Zone de Libre-échange Continentale Africaine) pour les Pays de l'OCI le long de la Route Trans-Saharienne".

46. **Prend note avec appréciation** de la convocation des 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC le 2 Mai 2024 et les 24-25 Septembre 2024 respectivement avec le thème du « Développement et de Faire la Marque des Destinations Touristiques Gastronomiques au sein de l'OCI » et **se félicite** de ses recommandations politiques.

(Référence : Document Code OIC / COMCEC/.....)

47. **Reconnaisant** les efforts du SESRIC dans l'organisation de l'événement de formation pour le renforcement des capacités au bénéfice du Sénégal dans le domaine du Tourisme Gastronomique, **apprécie** le SESRIC pour l'organisation d'activités de formation dans le domaine du tourisme et **demande** au SESRIC à continuer à mener des activités de formation dans ce domaine pour le bénéfice des Pays Membres.

48. **Exprime son appréciation** au SESRIC pour la préparation du rapport intitulé « Tourisme International dans les Pays Membres de l'OCI » : Autonomiser le Tourisme Intelligent et Durable pour le Développement 2024 », en tant que document technique de base pour la 12<sup>ème</sup> Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), qui s'est tenue du 31 Mai au 2 Juin 2024 à Khiva, en République d'Ouzbékistan.

49. **Salue** les efforts de l'Ouganda, du Mali, du Nigéria, du Togo et du SESRIC pour la mise en œuvre réussie des projets touristiques suivants en 2024 dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé " Autonomisation des Compétences Entrepreneuriales des Entreprises Touristiques Communautaires pour Améliorer la Compétitivité de l'Industrie Touristique " mis en œuvre par l'Ouganda avec trois pays bénéficiaires,
- Le projet intitulé « Renforcement des Capacités des Guides Touristiques dans les Pays Membres de l'OCI » mis en œuvre par le Mali avec le Burkina Faso et le Nigéria comme pays partenaires,
- Le projet intitulé "Amélioration des Capacités des Parties Prenantes du Tourisme pour s'Adapter aux Besoins Changeants des Clients" mis en œuvre par le Nigéria avec trois pays bénéficiaires,
- Le projet, intitulé "Améliorer les Capacités Entrepreneuriales d'une Sélection des Parties Prenantes du Tourisme pour Assurer la Compétitivité dans le Tourisme" mis en œuvre par le Togo avec le partenariat de la Türkiye.
- Le projet intitulé « Renforcement des Capacités des Offices de Tourisme Africains à travers des Pratiques de Gestion des Ressources Humaines Durables » mis en œuvre par le SESRIC avec la participation de dix-sept Pays Membres.

50. **Salue** la convocation de la 12<sup>e</sup> Réunion du Forum sur le Tourisme du Secteur Privé OCI / COMCEC le 10 Octobre 2024.

51. **Prend note avec appréciation** de la convocation des 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture le 30 Avril 2024 et les 19-20 Septembre 2024, respectivement avec le thème « Développer la Production de Bétail et la Pêche pour Favoriser la Sécurité Alimentaire pour un Développement Agricole Durable dans les Pays de l'OCI » et **se félicite** de ses recommandations politiques.

(Référence : Document Code OIC / COMCEC/.....)

52. **Salue** les efforts du Bénin, de la Gambie, du Niger, de l'Azerbaïdjan, de la Türkiye, du Nigéria et du SESRIC pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2024 dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé "Renforcement des Capacités pour la Production d'Engrais Organiques

Enrichis" mis en œuvre par le Bénin en partenariat avec l'Égypte et l'OISA.

- Le Projet intitulé " Amélioration de la Capacité Humaine et Institutionnelle pour le Développement des Indicateurs Clés de Performance (ICP) dans le Secteur de l'Agriculture de la Gambie et des Pays Membres de l'OCI " mis en œuvre par la Gambie avec le SESRIC et la Türkiye,
- Le projet intitulé "Sédentariser les troupeaux de Ruminants pour Assurer la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger" mis en œuvre par le Niger avec le partenariat de trois pays.
- Le projet intitulé "Partage d'Expérience sur l'Agriculture Intelligente Adaptée au Climat (CSA)" mis en œuvre par l'Azerbaïdjan avec le partenariat avec la Türkiye.
- Le projet intitulé « Étapes Communes Vers Le Changement Climatique : Stratégies D'adaptation, D'atténuation Et De Résistance Des Fruits A Noyau » mis en œuvre par la Türkiye avec l'Azerbaïdjan et le Maroc,
- Le projet intitulé « Renforcement des Capacités En Matière D'engrais Organo-Minéraux » mis en œuvre par le Nigéria avec le Soudan et le Bénin,
- Le projet intitulé « Promouvoir la Sécurité Alimentaire dans les Pays Membres de l'OCI à travers des Intrants Agricoles Durables » mis en œuvre par le SESRIC avec quinze pays bénéficiaires.

53. **Félicite** le SESRIC pour avoir organisé des activités de renforcement des capacités et de formation dans le cadre de son Programme De Renforcement Des Capacités En Matière D'agriculture Et De Sécurité Alimentaire (Agri-CaB) et du Programme De Renforcement Des Capacités Statistiques (StatCaB), **demande** au SESRIC de continuer à organiser des activités dans le cadre de ces programmes, et **invite** les Pays Membres à participer activement et à bénéficier de ces activités pour partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de développement agricole.
54. **Saluant également** les efforts du SESRIC dans le lancement de trois programmes de renforcement des capacités, à savoir le Programme de Renforcement des Capacités de Transformation Numérique (Digi-CaB), le Programme de Renforcement des Capacités Halal (Halal-CaB), et le Programme de Renforcement des Capacités des Institutions Nationales Palestiniennes (Palestine-CaB), **encourage** les Pays Membres et les autres Institutions de l'OCI à participer activement aux activités dans le cadre de ces programmes.
55. **Prenant note** de la constitution d'une adhésion croissante à l'OISA, **invite** les Pays Membres et les Institutions pertinentes de l'OCI à participer aux programmes et activités visant à assurer la sécurité alimentaire et le développement agricole dans les Pays Membres.
56. **Prenant note** du briefing faite par l'OISA sur l'appel d'aide alimentaire humanitaire, y compris les 1 000 tonnes de blé pour Gaza par l'OISA, **salue** les efforts de l'OISA et **encourage** les États Membres et les Institutions compétentes de l'OCI, à soutenir cette initiative vitale dans la mesure du possible.
57. **Prenant également note de** la création du 11 Décembre comme « Journée De La Sécurité Alimentaire De l'OCI », **demande** à l'OISA, dans la mesure du possible, de célébrer une occasion aussi importante en collaboration avec les Pays Membres et les institutions compétentes de l'OCI.

58. **Prenant note avec appréciation de** la convocation des 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté le 2 Mai 2024 et les 16-17 Septembre 2024 respectivement, avec le thème de « Allègement des Effets Néfastes des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI » et **se félicite** de ses recommandations politiques.

(Référence : Document Code OIC / COMCEC/.....)

59. **Prenant compte** de la nécessité de soutenir les moyens de subsistance de la jeunesse Palestinienne et de renforcer les capacités des ressources humaines de la Palestine, **appelle** les Pays Membres à augmenter autant que possible les possibilités de bourses pour les étudiants Palestiniens et à lancer des programmes spéciaux pour les diplômés universitaires.

60. **Rappelant** la résolution pertinente des Sessions du COMCEC, **demande** au BCC de continuer à compiler les activités pertinentes des Institutions de l'OCI alignées sur les domaines prioritaires des ODD pour les soumettre à la 41<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

61. **Salue** les efforts de la Türkiye et du SESRIC pour la mise en œuvre des projets suivants en 2024 dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Appel du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé « Développer la Capacité du Cadre Politique dans le Domaine de la Sécurité Sociale Après les Catastrophes Naturelles » mis en œuvre par Türkiye avec le partenariat de l'Azerbaïdjan, la Malaisie, la Tunisie, le Pakistan et le SESRIC,

- Le projet intitulé « L'Autonomisation des Jeunes par l'Amélioration de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) » mis en œuvre par le SESRIC avec 17 pays bénéficiaires.

62. **Félicitant** le SESRIC pour le lancement réussi de l'édition 2023 de l'Annuaire Statistique des Pays Membres de l'OCI et la nouvelle version de la Base de Données des Statistiques de l'OCI (OIC-Stat), qui fournissent des données critiques pour l'élaboration de politiques basées sur des preuves et des perspectives complètes sur les indicateurs socio-économiques clés à travers les Pays Membres de l'OCI, **encourage** les Pays Membres et les Institutions de l'OCI à utiliser ces outils précieux dans leurs processus de formulation de politiques, et **demande** au SESRIC de continuer à mettre à jour et à améliorer la Base de Données OIC-Stat pour refléter les besoins émergents en matière de données dans l'élaboration de politiques.

63. **Prenant note avec satisfaction** des efforts déployés par le FSID pour mobiliser des ressources, **réitère** sa demande auprès des Pays Membres, qui se sont engagés auprès du FSID, à respecter leurs engagements et à apporter de nouvelles contributions pour financer davantage de projets de réduction de la pauvreté dans les Pays Membres.

64. **Prenant également note avec satisfaction** des efforts du Centre Du Travail De l'OCI en vue de la mise en œuvre des objectifs environnementaux, de changement climatique et de durabilité fixés par l'OCI 2025 : Le Programme d'Action de l'OCI et la participation active à la COP29 **encourage** les Pays Membres à mettre en œuvre des stratégies de transition juste tout en passant à une économie verte, incluant la qualification, la requalification et faire monter en compétences la main d'œuvre actuelle et future ainsi que de participer activement et de contribuer aux projets et aux programmes de formation du Centre du Travail de l'OCI.

65. **Prenant note des** activités du Centre du travail de l'OCI en matière de sécurité et de santé au travail (SST), **encourage** les Pays Membres intéressés à s'impliquer activement dans les activités qui seront menées par le Centre Du Travail De l'OCI dans ces domaines.

66. **Félicite** le déroulement de la formation et de la compétition sur la « Compétition de Cybersécurité HackMasters » par le Bureau de la Transformation Numérique (BTN) de la Présidence de la République de Türkiye en tant que Secrétariat du "Forum de Transformation Numérique de Haut Niveau du COMCEC" du 17 au 19 Septembre 2024.
67. **Salue également** les efforts de la Sierra Leone pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « Cadre Juridique Et Réglementaire Pour L'administration Electronique » en 2024 dans le cadre du Financement Du Projet COMCEC.

-----  
-----